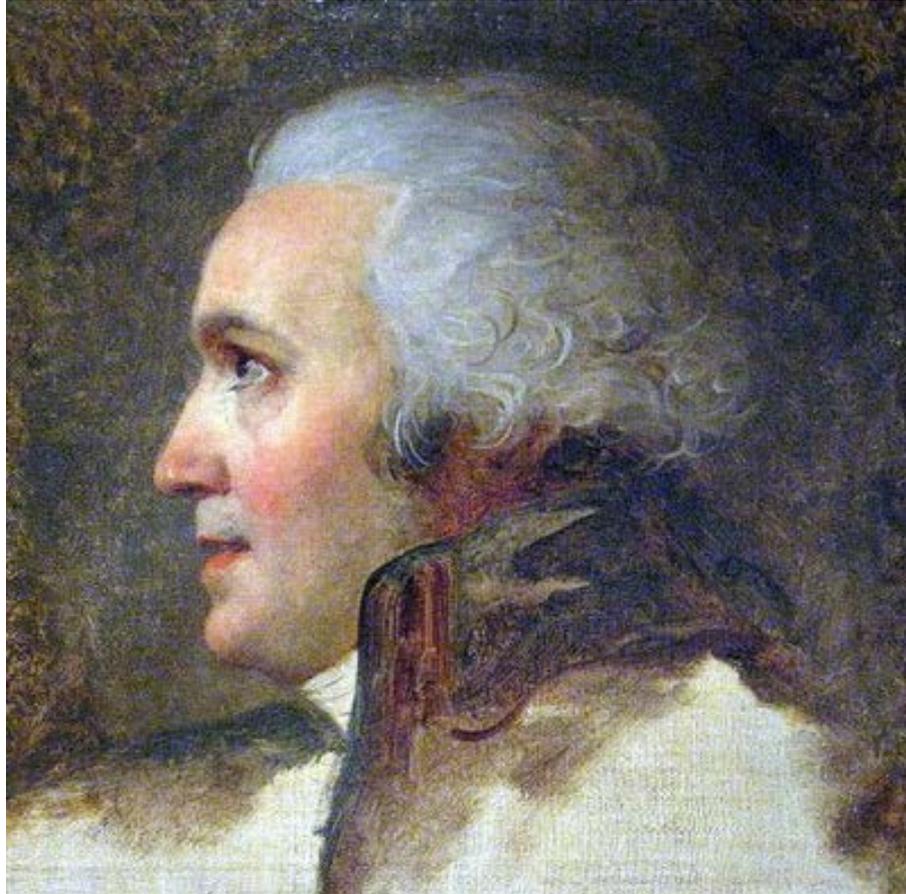


Jean-Paul Rabaut Saint-Etienne, un Nîmois engagé dans l'histoire universelle...



*Portrait de Rabaut Saint-Etienne par Jacques-Louis DAVID , 1791
(Huntington Library San Marino California EU)*

*Séance publique de l'Académie de Nîmes
Dimanche 5 février 2023 - Francine Cabane*

Résumé

Le nom de « Rabaut » fait partie du patrimoine nîmois. Cette famille de pasteurs protestants a joué un rôle considérable dans l'histoire de la ville tout au long du XVIII^e siècle. Si le père, Paul Rabaut, surnommé « l'apôtre du désert », fut vénéré de la communauté protestante nîmoise en tant que pasteur, un de ses fils, Jean-Paul Rabaut dit « Rabaut Saint-Etienne » qui a joué un rôle de premier plan pendant la Révolution française, est une figure parfois moins connue.

Rabaut Saint-Etienne est né et a grandi à Nîmes dans un contexte particulier où la peur et l'insécurité règnent autour de lui en raison de l'interdiction du protestantisme depuis la révocation de l'édit de Nantes en 1685. Alors que la tête de son père est mise à prix, que la maison familiale est régulièrement perquisitionnée, ses parents l'envoient en exil en Suisse à l'âge de 6 ans où, en compagnie de ses deux plus jeunes frères, il passe 12 ans, à Lausanne puis à Genève, pour étudier et acquérir une solide formation intellectuelle et théologique. Revenu à Nîmes en 1765 pour épauler son père comme pasteur du Désert, il reste marqué par les valeurs paternelles de courage, de solidarité, de non-violence, de fidélité à la foi et au Roi, de simplicité mais aussi d'engagement. Ses années à Lausanne lui ont permis d'acquérir une grande aisance intellectuelle qu'il met à profit dans d'innombrables écrits dont ses sermons qui sont particulièrement recherchés et écoutés, y compris par des catholiques.

De grands combats animent son existence à partir des années 1780. Tout d'abord celui pour la « tolérance », autrement dit pour la reconnaissance civile et juridique des protestants, combat qu'il mène plume à la main à travers diverses publications dont un roman un peu surprenant « Le Vieux Cévénol » qui connaît un grand succès et plusieurs rééditions.

Happé par la Révolution française, cet homme de conviction, très lettré, d'une grande culture, abandonne son habit de pasteur, part à Paris et se fait écrivain et politique. Il entreprend des combats qui, au regard de l'histoire, ont pris une dimension universelle, celui pour les droits de l'homme, pour la liberté de culte et la liberté de conscience, enfin celui pour l'éducation pour tous. A chaque fois, sa plume est son arme majeure pour faire avancer les causes auxquelles il croit et qu'il défend. Parfois violemment caricaturé, attaqué, vilipendé, cet homme de courage et d'engagement paie à 50 ans de sa mort sur l'échafaud le prix de ses engagements. Une statue lui a été érigée dans sa ville natale au parc Valmédica en Ville active.

*

1. Les fondamentaux de sa personnalité

Une famille protestante

Paul RABAUT (marchand drapier) + **Marie JEAN** (Mariage à Bédarieux) Eglise catholique

Paul RABAUT (29.01.1718 - 1794) (Baptisé Eglise de Saint-Alexandre à Bédarieux)

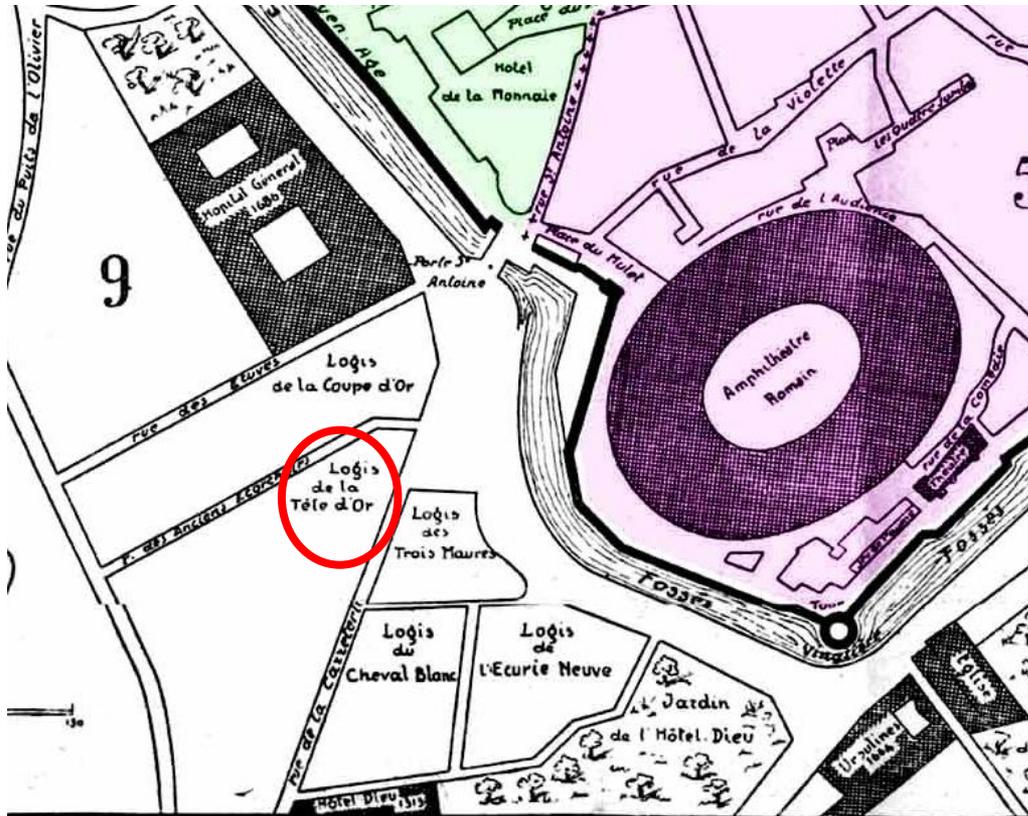
Magdeleine GAIDAN (1714 - 1787)

(Mariage béni au Désert par le pasteur Claris, le 30 mars 1739)

Margueritte 1739 - après 1742	Jean 11.01.1740	Magdeleine 1741-1743	Jacques 1742-1747	Jean-Paul 1743-1793 <i>Dit Saint-Etienne</i>	Jacques Antoine 1744-1818 <i>Dit Pomier</i>	Pierre-Antoine 1746-1808 <i>Dit Dupui ou Rabaut le jeune</i>	Suzanne 1748
<i>Parrain</i> Jean Bétrine	<i>Parrain</i> Bétrine	<i>Parrain</i> B. Claris	<i>Parrain</i> J. Béchard	<i>Parrain</i> J. Dunières <i>Par.</i> A. Court	<i>Parrain</i> A. Béchard	<i>Parrain</i> J. Rey	
<i>Marraine</i> Marie Béchard	<i>Marraine</i> Béchard	<i>Marraine</i> M. Béchard	<i>Marraine</i> G. Rouveïrol (femme de P. Paulhan)	<i>Marraine</i> J. Paulet	<i>Marraine</i> Magd. Paulet	<i>Marraine</i> S. Sagnier	
			<i>Epouse</i> Elisabeth Boissière (Durfort) le 17.10.1768	<i>Epouse</i> Elisabeth Cabrol le 18.07.1791	<i>Epouse</i> Anne Randon le 14.06.1767		
					PAUL (1768-1771) <i>Par.</i> P. Rabaut <i>Mar.</i> S. Fontanes		
					2 ^e Mariage avec Marie Dorthe		

Eléments généalogiques recueillis
par Mme Claude-Annie Gaidan.

Une petite enfance nîmoise ...



Le logis de la Tête d'Or

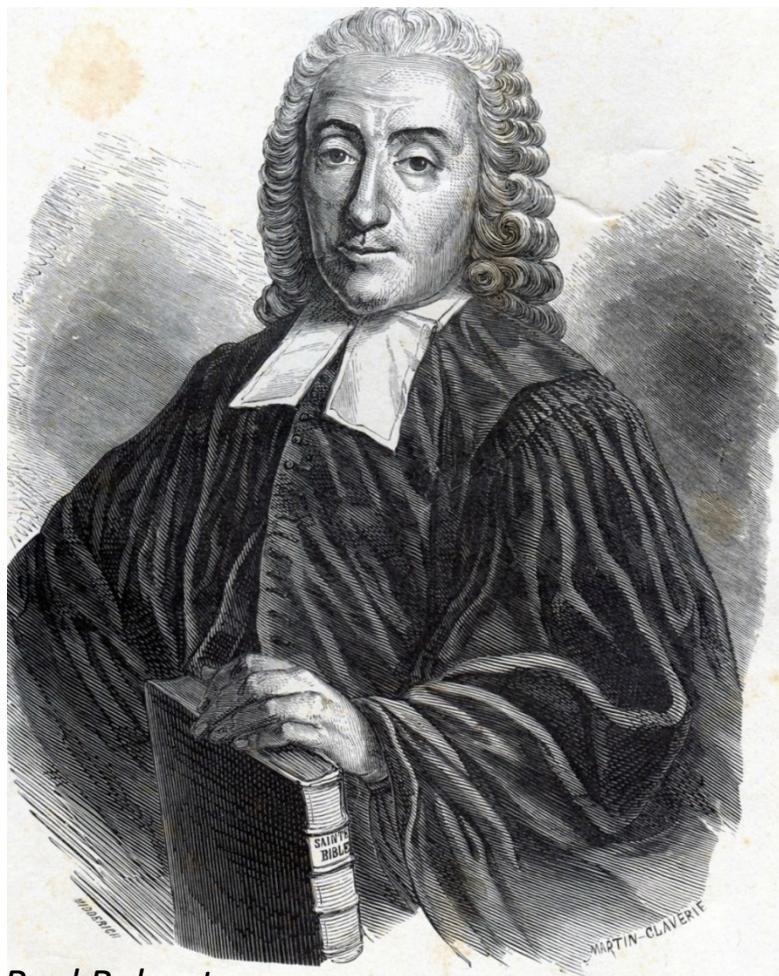
Plan Jules Igolen Nîmes au XVIIIe siècle



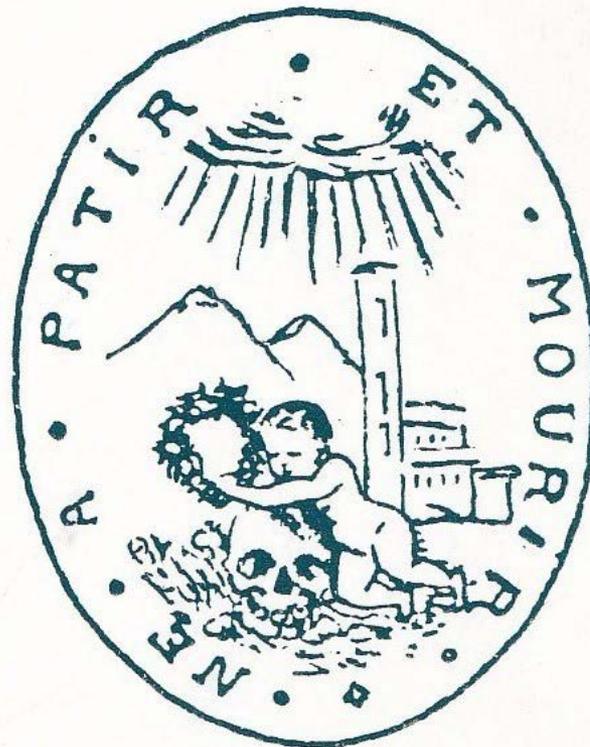
Plaque commémorative du Logis de la Tête d'Or à l'angle des rues Jean Reboul (autrefois rue de la Carreterie) et de la rue Alexandre Ducros

Le père : Paul Rabaut, « l'Apôtre du Désert »

Bédarieux le 29 janvier 1718 / Nîmes le 25 septembre 1794



Paul Rabaut
portrait bibliothèque Faculté libre de théologie



La devise de Paul Rabaut

Transmission de valeurs fortes :

Courage, Endurance, Solidarité, Non violence, Fidélité à la Foi et au Roi, Engagement (Jean Fabre 1756, Marie Durand et les prisonnières de la tour de Constance, François Rochette 1761, Jean Calas 1762)

Jean-Paul Rabaut en exil au Refuge à Lausanne puis à Genève de 1750 à 1762



Les Frères : Rabaut Pomier et Rabaut Dupui



Jacques-Antoine dit « Rabaut Pomier »

1744-1830

*Etudes médecine, invention de la vaccine,
Pasteur à Marseille, Montpellier et à Paris
Elu de la Convention, sous préfet sous le Consulat*



Pierre-Antoine dit « Rabaut Dupui »

1746-1808

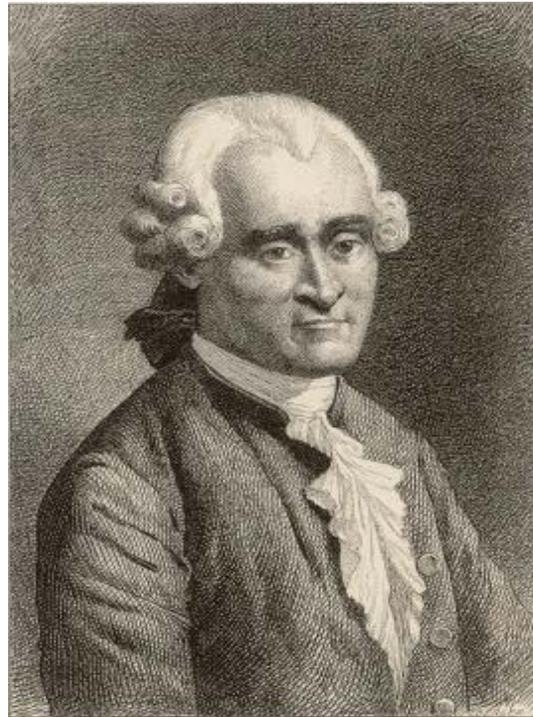
*Commerçant, élu au Conseil des anciens sous le
Directoire, puis au Corps législatif, conseiller de
préfecture à Montpellier.*

Les maîtres à penser de Lausanne et de Genève...



Antoine Court (1690-1760)

*Engagé dans la guerre des Camisards
Reconstruction de l'Eglise réformée
en Languedoc avec Pierre Corteiz
Création à Lausanne en 1729 d'une
école de théologie et
d'un institut de formation des
Pasteurs*



**Antoine Court de Gebelin
(1725-1784)**

*Pasteur, écrivain, philosophe
Partisan de la « foi raisonnée »
Œuvre philosophique en 15 volumes :
« Le Monde primitif analysé et
comparé avec le monde moderne »
Représentant auprès du Roi de
France des églises réformées*



*Mur des Réformateurs : Guillaume Farel,
Jean Calvin, Théodore de Bèze et John Knox*

Etienne Chiron à Genève

*Secrétaire du comité de secours genevois
pour les réfugiés, professeur de religion,
d'histoire et de géographie*

2. Le combat pour la « tolérance », pour la reconnaissance civile et juridique des protestants

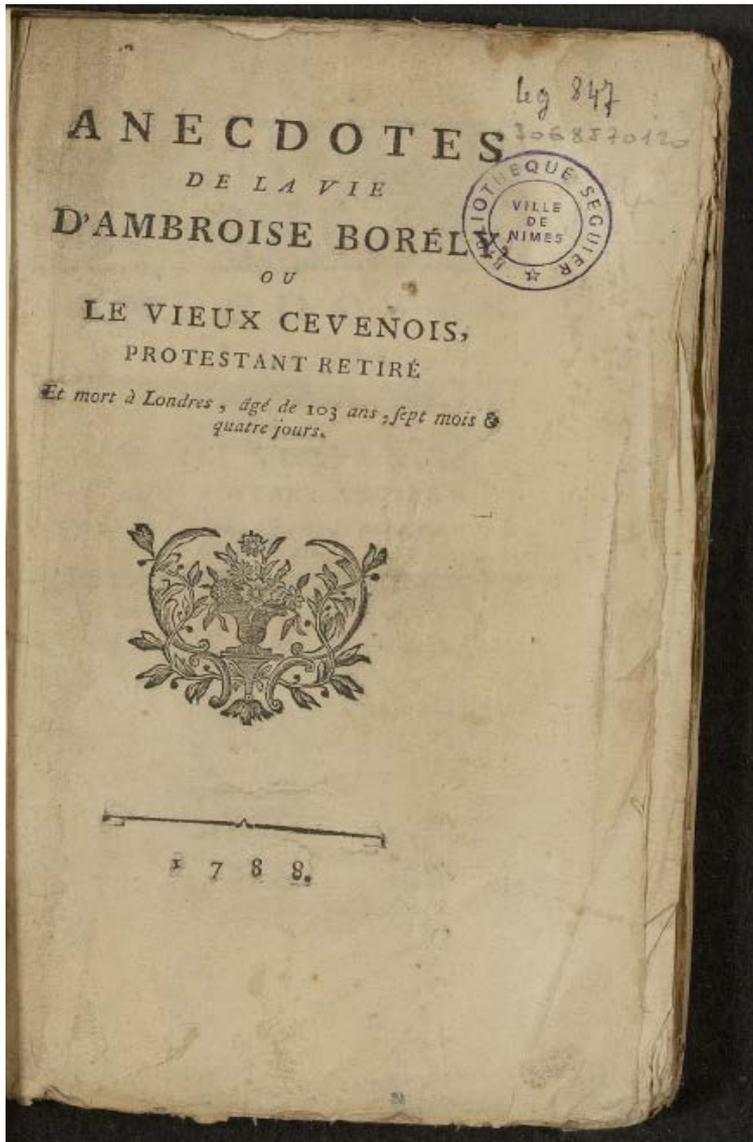
1765 : le retour à Nîmes, un contexte plus favorable ...



Assemblée au Désert - Joseph Boze – 1785 - © MVN

« Tout va mieux dans notre province... et notre marche est lente, uniforme et tranquille ; nous faisons autant de progrès que nous pouvons l'espérer ... Nous devons ces heureux changements à l'esprit d'humanité que les philosophes ont rapporté parmi nous ». (Lettre de RSE à Etienne Chiron 1765)

1779 : « Le Vieux Cévenol »



*1^{ère} version remaniée par Jacob Vernes pasteur de Genève a paru sous le titre :
« Triomphe de l'intolérance ou Anecdotes de la vie d'Ambroise Borély mort à Londres, âgé de 103 ans »
et sous le pseudonyme Jesterman*

1784 : « Le Roi doit modifier les lois portées contre les protestants. Démonstration. Avantage que la France tirerait de cette modification » (publié à Londres)

Un texte très respectueux de l'autorité royale : « *L'on espère que le meilleur des princes qui nous gouverne, ce véritable père reconnaîtra enfin qu'il y a des protestants dans son royaume et que cette partie de ses sujets mérite d'être considérée par le bien que l'on en pourrait tirer en leur accordant seulement une existence légale* ».

Un texte profond : « *L'autorité dégénère ...en une tyrannie insensée lorsqu'elle veut prescrire aux hommes ce qu'ils doivent penser... Le cœur de l'homme est un sanctuaire inviolable,...* »

Un texte rassurant pour le pouvoir politique : « *Il n'est point ici question de temples ni de synodes, ni d'exercice public de la religion, ...ils ne feront pas de prosélytisme, ils n'exigeront pas de temples...*

Un texte rationnel et argumenté :

- Comparaison avec d'autres pays (Prusse, Etats-Unis d'Amérique,...)
- Avantages pour le royaume sur le plan économique, politique et moral,
- Plaidoyer pour un Etat laïc : « *Dès qu'on prétend qu'un corps d'hérétiques, séparé de l'Eglise par l'excommunication, doit être aussi séparé de l'Etat et qu'en cessant d'appartenir à l'une, on cesse d'appartenir à l'autre, il est plus clair que le jour que c'est une proposition insoutenable qui détruit nos libertés, attaque les droits du souverain, ouvre la porte aux plus grands désordres et renverse l'économie de tous les gouvernements* »

1785 : la rencontre déterminante ...



Gilbert du Motier Marquis de Lafayette
"... les protestants de France sont soumis à un intolérable despotisme... je voudrai un changement à leur situation ».

« Il jugea que, plus jeune et plus actif, c'était à moi qu'il devait s'adresser.. »
(Lettre de Rabaut Saint-Etienne à Etienne Chiron)



La maison des Rabaut (rue Rabaut Saint-Etienne)

Un changement de vie à Paris...



Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, magistrat, président de la Cour des Aides, chef de la censure royale, botaniste renommé (6 décembre 1721 -22 avril 1794)



Tableau « Le salon de Madame Goeffray » par Lemonnier (musée de la Malmaison, Rueil Malmaison)

Salon de Madame Marie-Sophie de Vimeux fréquenté par Condorcet, Boissy d'Anglas, Florian,...

1787 : Lettres à Monsieur Bailly sur l'histoire primitive de la Grèce

Le traité de Versailles dit Traité de tolérance du 7 novembre 1787



Texte préparé par par Rabaut Saint-Etienne aidé de l'historien Rulhières et de l'avocat Target

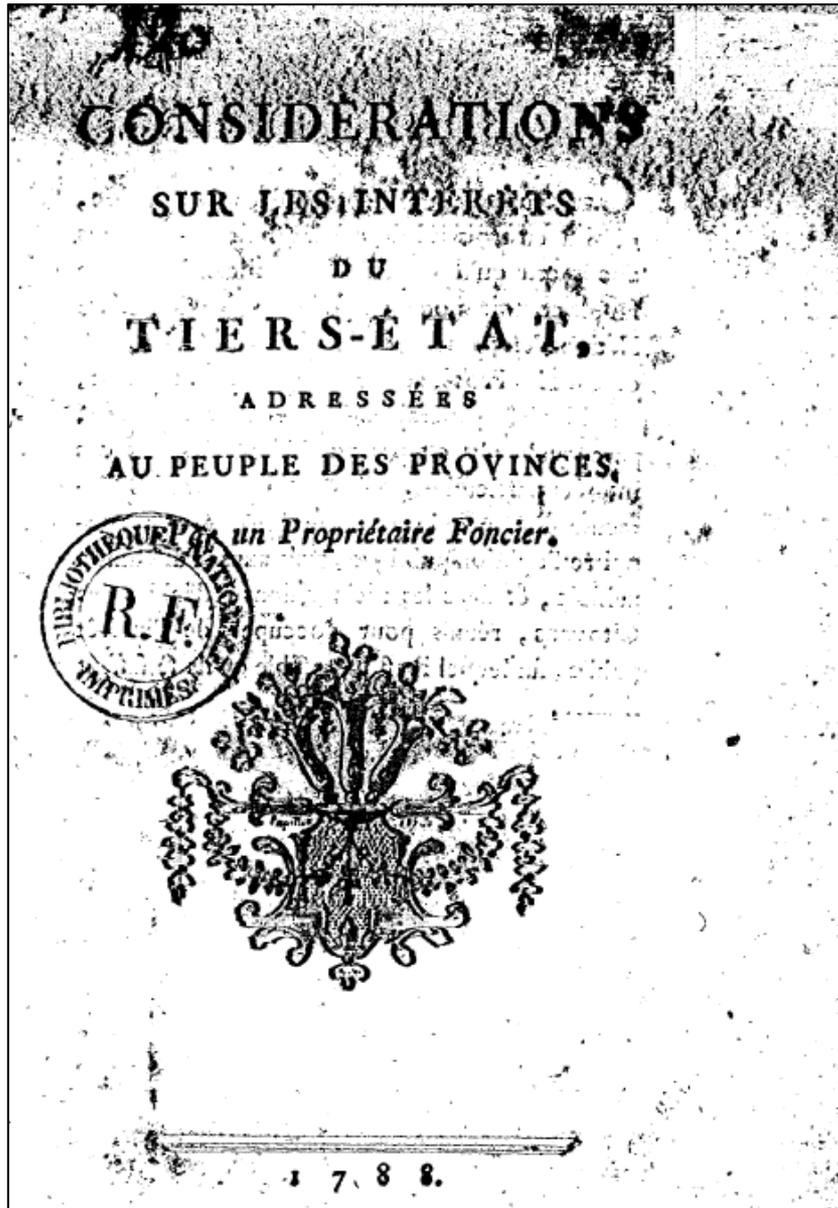
« La religion catholique que nous avons le bonheur de professer, jouira, seule, dans notre Royaume, des droits et des honneurs du culte public, tandis que nos autres sujets non-catholiques, privés de toute influence sur l'ordre établi dans nos Etats, déclarés d'avance et à jamais incapables de faire corps dans notre Royaume, soumis à la police ordinaire pour l'observation des fêtes, ne tiendront de la loi que ce que le droit naturel ne nous permet pas de leur refuser, de faire constater leurs naissances, leurs mariages et leurs morts, afin de jouir, comme tous nos autres sujets, des effets civils qui en résultent ».

« Une loi plus célèbre que juste...

La reconnaissance n'exclut point l'espérance, elle l'autorise »

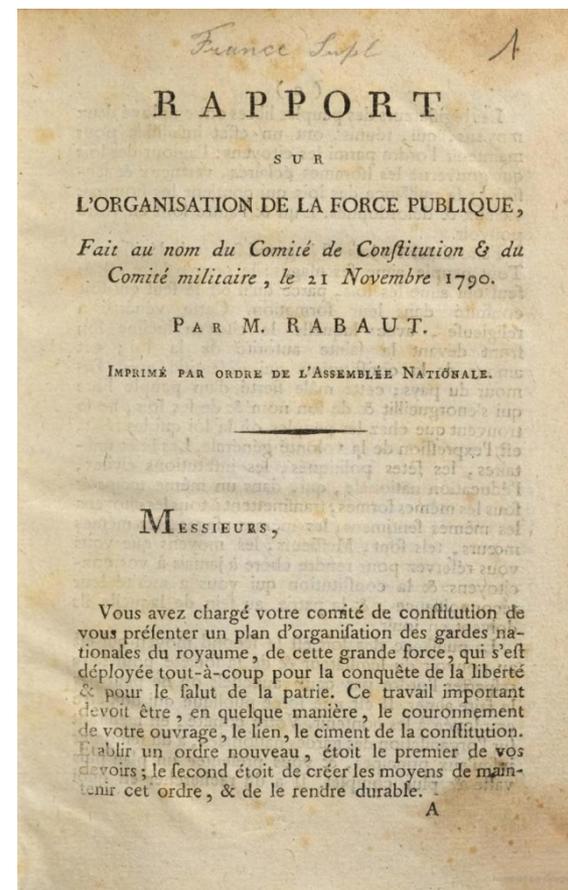
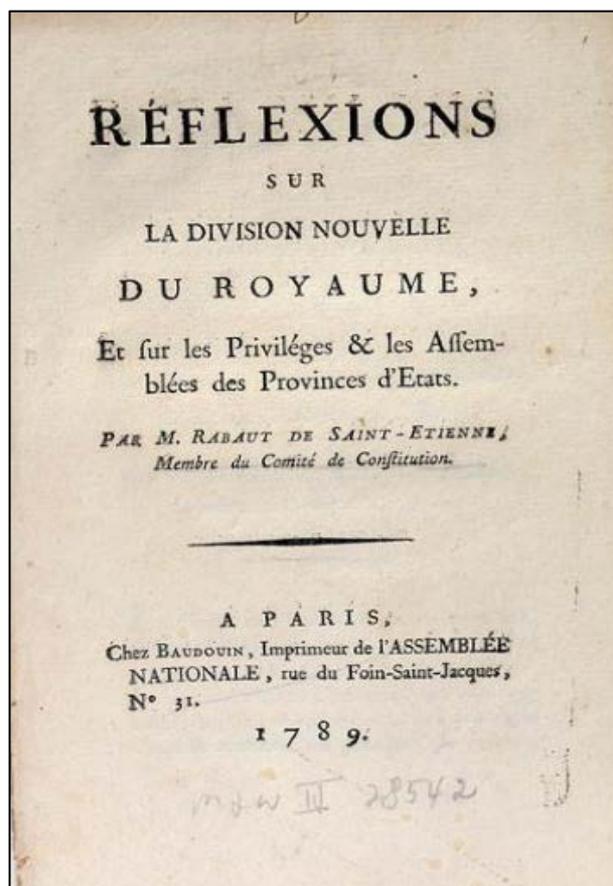
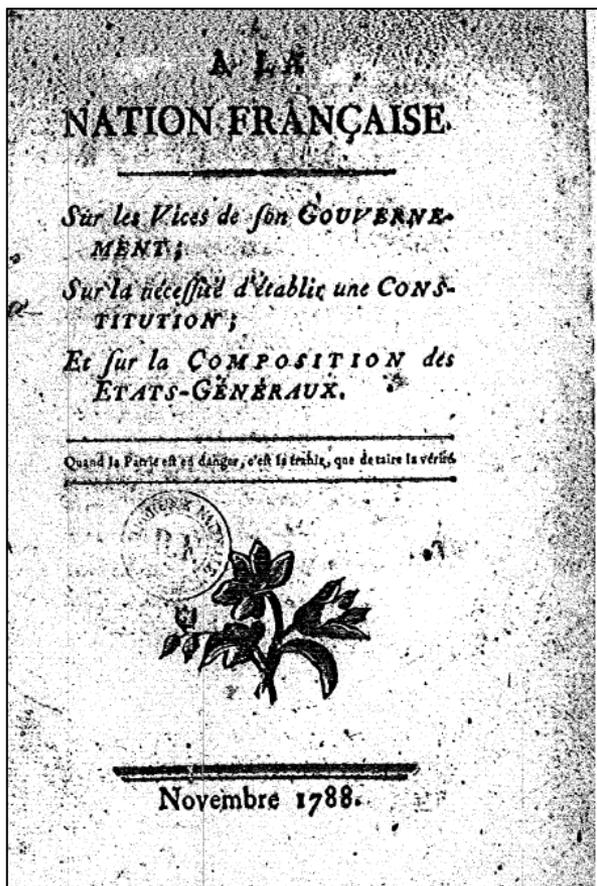
3. Le combat pour les droits de l'Homme (liberté de conscience et liberté de culte) et pour l'égalité

1788 : "Considérations sur les intérêts du Tiers Etat adressé au peuple des provinces".



« ...Si vous retranchez les 24 millions de Français connus sous le nom de Tiers Etat, que restera-t-il ? Des nobles et des gens d'Eglise mais il n'y aura plus de Nation. Donc il est évident que le Tiers-Etat est la Nation moins la noblesse et le clergé (...) **Reprenez donc votre place et votre ascendant car vous êtes la Nation.** Connaissez votre dignité... Vous n'êtes plus ces misérables qui tremblaient encore à l'aspect des tyrans. A votre tête se trouve une foule d'hommes riches, éclairés, savants, habiles et dont les lumières dans toutes les parties qui font fleurir l'Etat méritent la considération publique..... La réorganisation de la France ne peut être réalisée que par un accord entre **ces deux forces : le Roi et la nation**, parce que leurs intérêts ne font qu'un. »

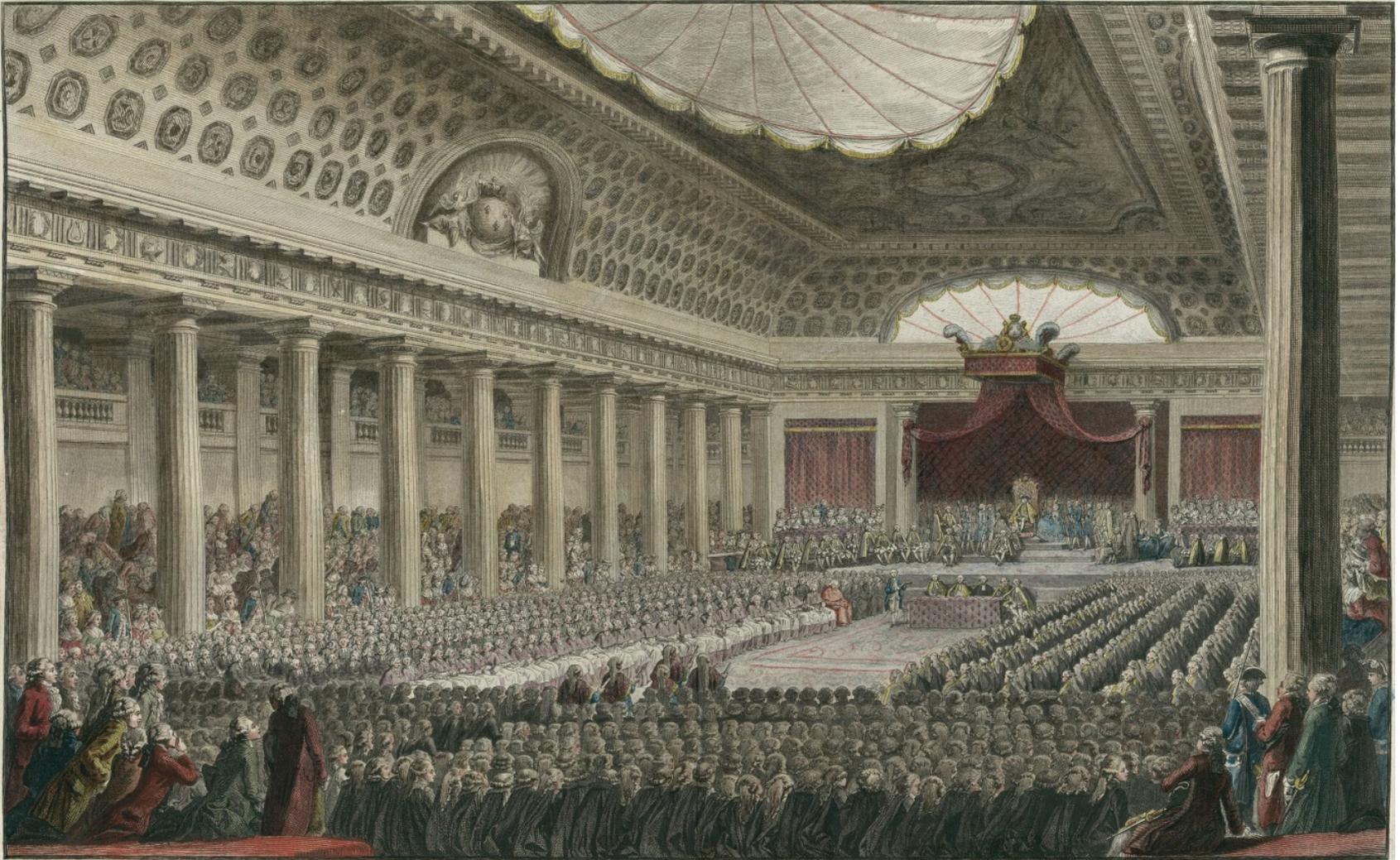
L'intérêt pour la politique et la régénération du pays



« Les principes de liberté dont on nous accuse ... seront adoptés »

« On sait que c'est chez nous qu'est le germe de toutes les vérités politiques »

5 mai 1789 : il est député de la sénéchaussée de Nîmes et de Beaucaire aux Etats Généraux de Versailles

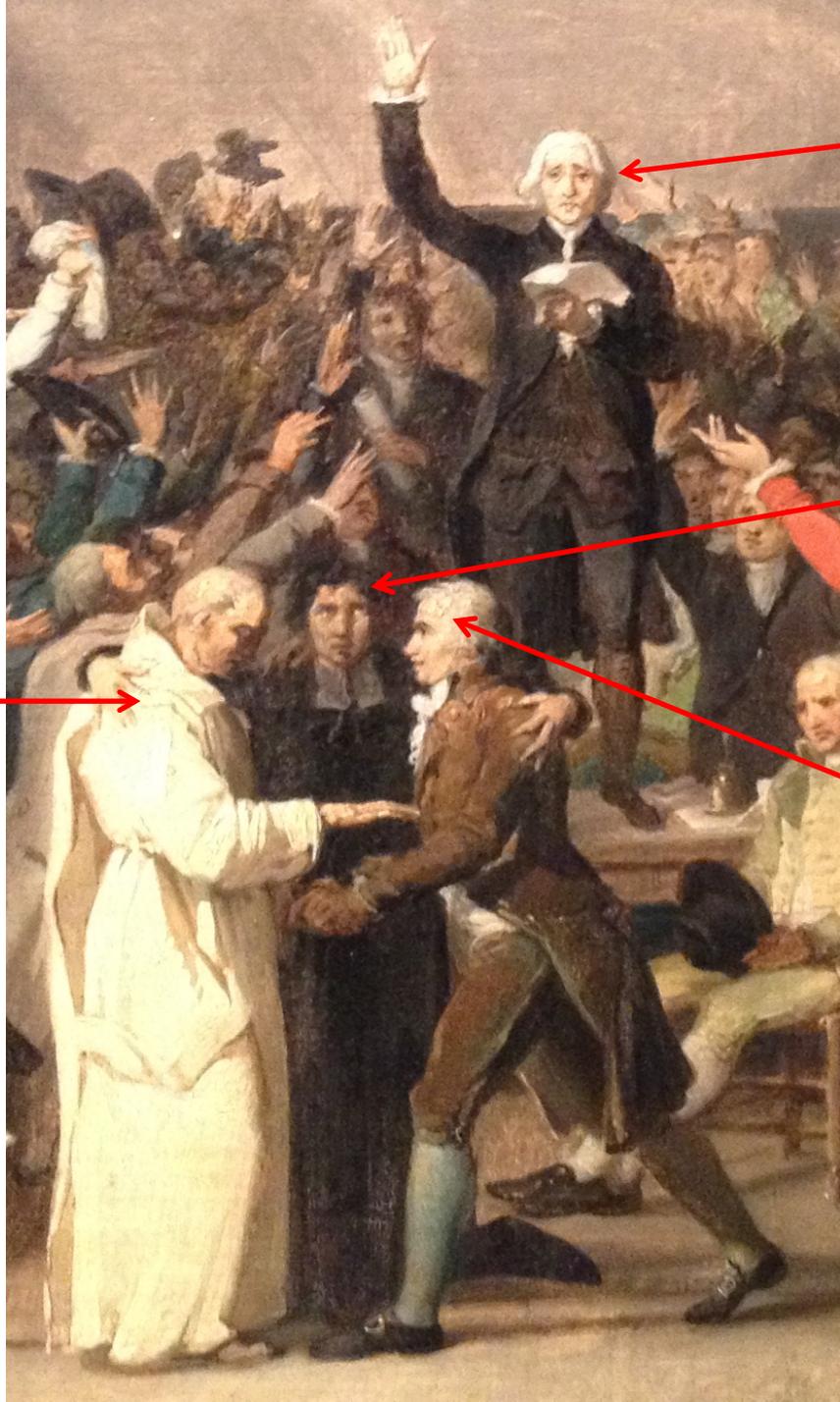


*Ouverture des Etats Généraux salle des Menus Plaisirs
Versailles – 5 mai 1789*

Un acteur du 20 juin 1789 : serment du Jeu de Paume



*Le serment du jeu de Paume de Jacques-Louis DAVID
Dessin préparatoire – Musée du château de Versailles-1789*



Antoine Bailly
Maire de Paris

Abbé Grégoire, évêque
constitutionnel rallié au
Tiers Etat, anti esclavagiste

Rabaut Saint-Etienne
Pasteur protestant

Dom Gerle
moine chartreux
(était absent ce jour là)

Un acteur de la discussion et du vote de la DDHC

17 articles

(but et programme de la Révolution) discutés et votés du 20 au 26 août 1789 « *La Bible des Temps nouveaux* » F.Furet

Propositions des députés :

La Fayette, Targuet, Sièyes, Mounier et Mirabeau

Le marquis de Bonnay ? propose une synthèse faite par le « Sixième Bureau » (Déméunier évêque de Langres, Tronchet, Riquetti, Mirabeau, Redon)

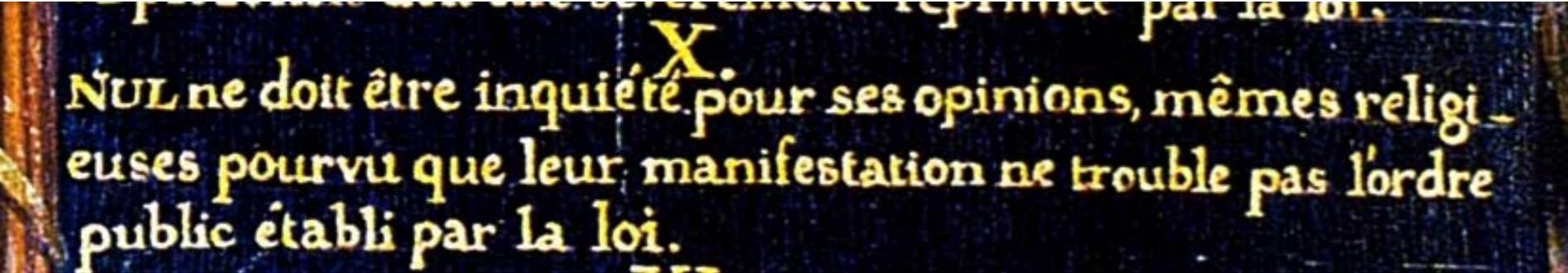


Le 17 août 1789, Rabaut Saint Etienne fait un discours pour expliquer pourquoi il ne faut pas copier la Déclaration des droits américaine et il conclut :

« Je souhaiterais de la clarté, tant de vérité, de netteté dans les principes et les conséquences que tout le monde pût les saisir et les apprendre : qu'ils devinssent l'alphabet des enfants... »

(ex : article 1 « Les hommes naissent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune »)

L'article X de la DDHC ... et ses limites (23 août 1789)



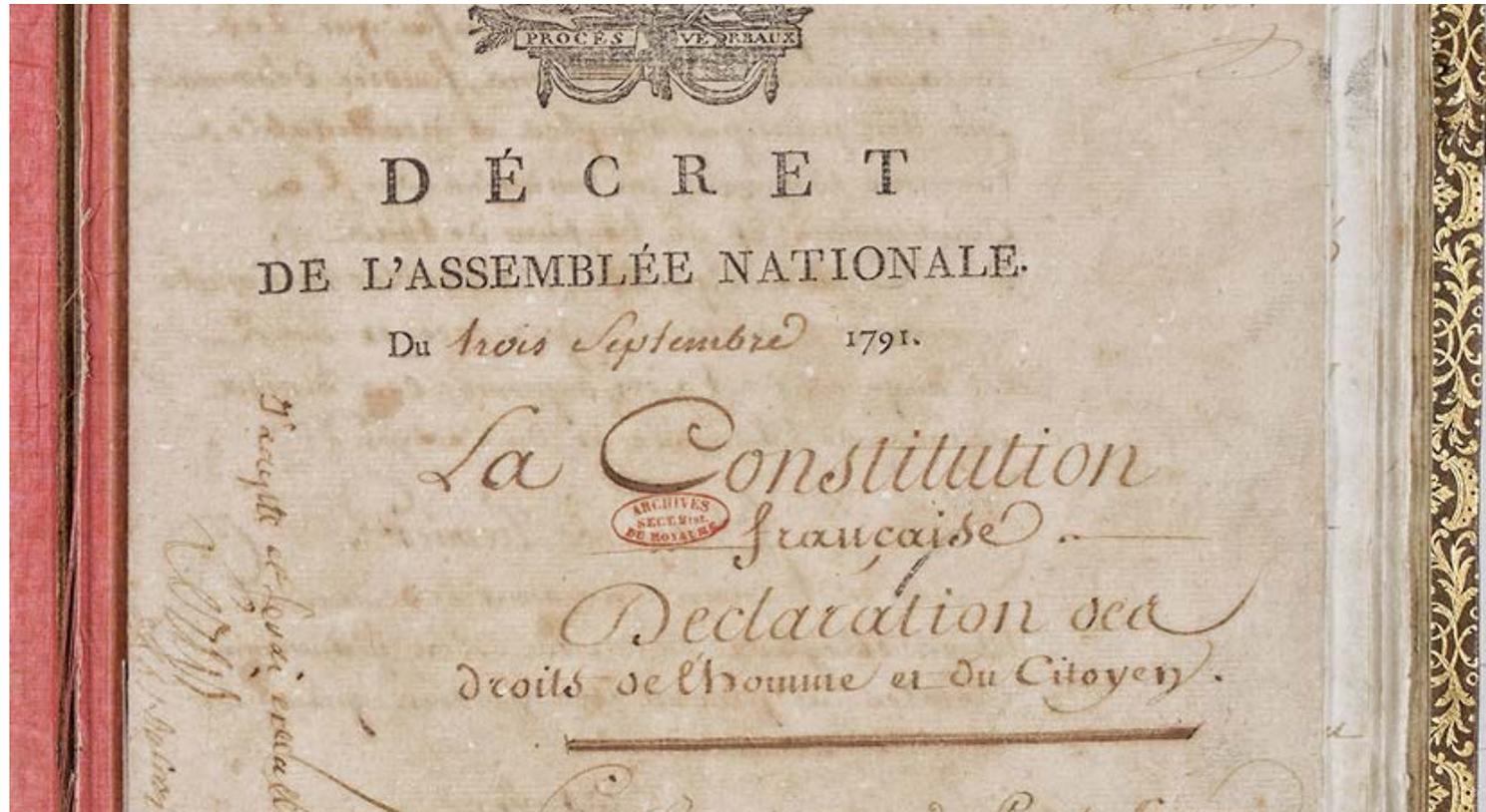
X.
NUL ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

« Mais, Messieurs, **ce n'est pas la tolérance que je réclame, c'est la liberté !** — La tolérance ! le support ! le pardon ! la clémence ! idées souverainement injustes envers les dissidents, tant qu'il sera vrai que la différence de religion, que **la différence d'opinion n'est pas un crime...** Eh oui Messieurs dans ce partage d'erreurs et de vérités que les hommes se distribuent ou se transmettent ou se disputent, quel est celui qui oserait assurer qu'il ne s'est jamais trompé, que la vérité est constamment chez lui et l'erreur constamment chez les autres ?

Je demande donc, Messieurs, pour les protestants français, pour tous les non-catholiques du Royaume, ce que vous demandez pour vous : la liberté, l'égalité de droits »

Je conclus Messieurs, à ce qu'en attendant vous statuiez sur l'abolition des lois concernant les non catholiques et que **vous les assimiliez en tout aux autres Français**, et que vous fassiez entrer dans la Déclaration des Droits de l'Homme cet article : **« Tout homme est libre dans ses opinions, tout Citoyen a le droit de professer librement son culte et nul ne peut être inquiété à cause de sa religion »**

Président de l'Assemblée Nationale du 5 au 28 mars 1790



Constitution du 3 septembre 1791

Titre premier : « *La liberté à tout homme* de parler, d'écrire, d'imprimer et publier ses pensées, sans que les écrits puissent être soumis à aucune censure ni inspection avant leur publication, *et d'exercer le culte religieux auquel il est attaché* ».

1790 : les attaques virulentes se multiplient contre Rabaut Saint-Etienne

*« L'infâme
assemblée nationale
vient de mettre le
comble à ses
forfaits, elle a
nommé un
protestant pour la
présider ».*

Jacques-Marie Boyer-Brun,
substitut du Procureur de
la Commune de Nîmes à
Paris



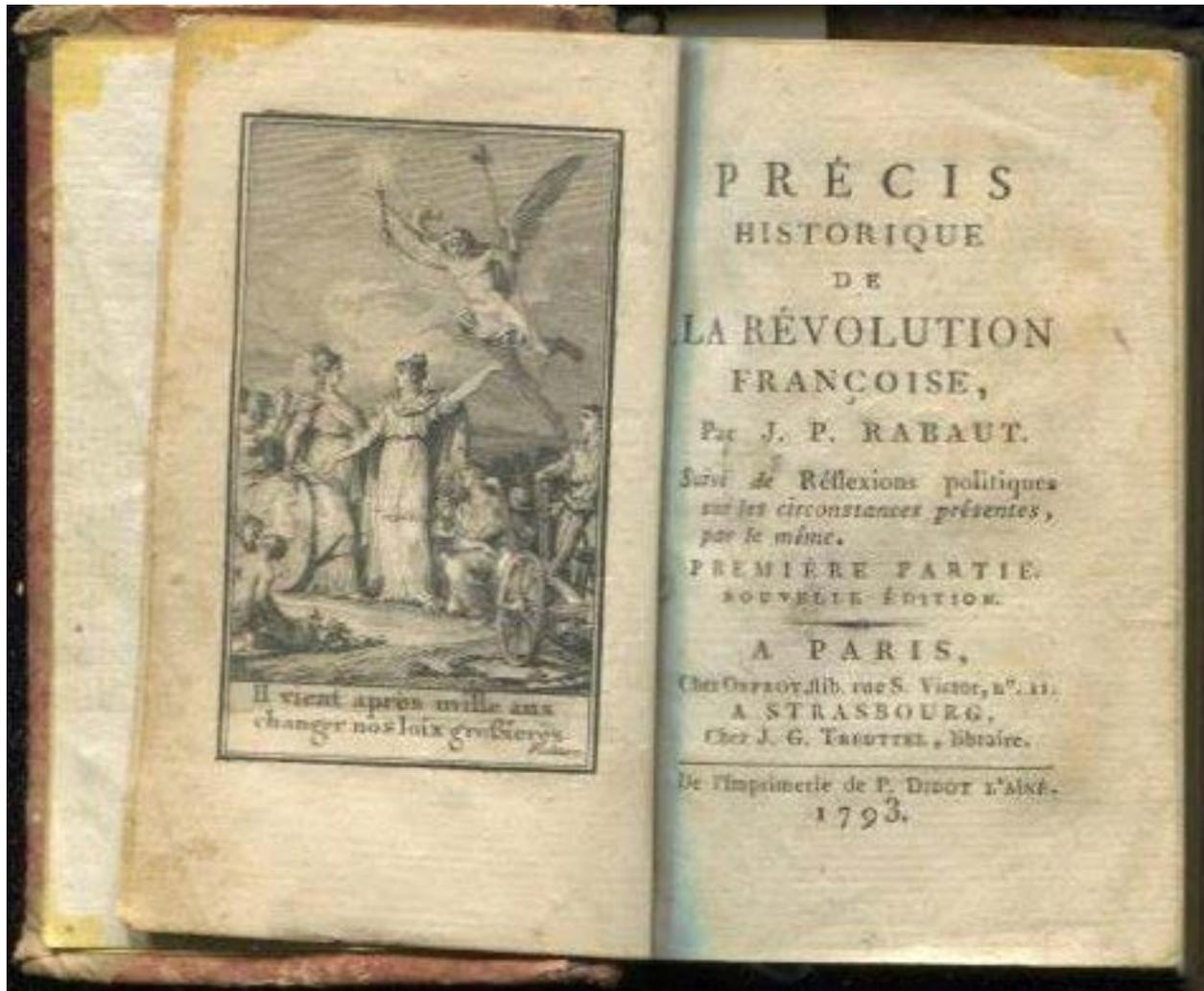
*Caricature : Les Coups de Rabot. (©Archives départementales du Gard)
Présentée dans Claude LANGLOIS, La caricature contre-révolutionnaire, op.cit., p. 55.*

« P P P P P : Pauvre peuple protestant prends patience »

*Copeaux : « massacres de Nîmes, d'Uzès, banqueroute, république fédérative,
hypocrisie protestante, destruction des prêtres »...*

« Je suis rampant comme le serpent, mais j'ai plus de venin que lui... »

Un des premiers historiens de la Révolution française

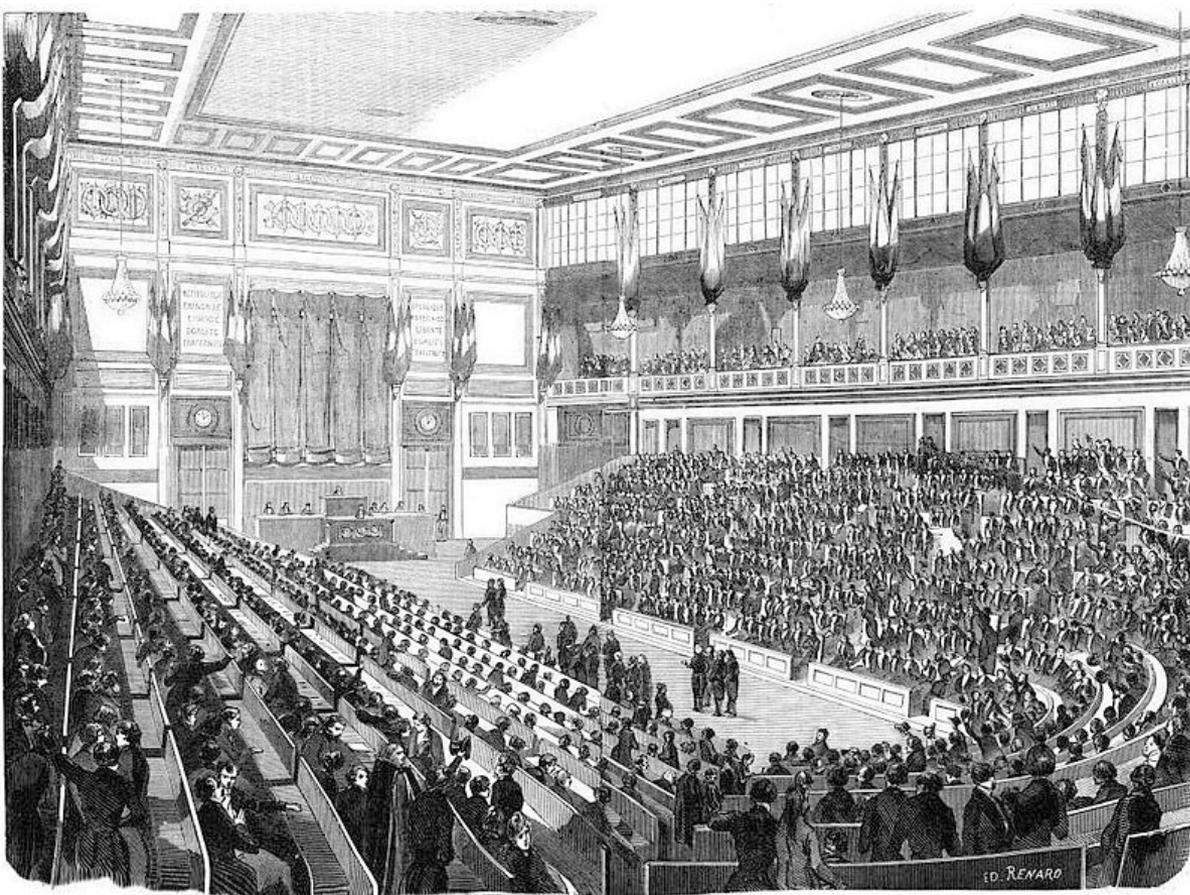


Précis historique de la Révolution française suivi de l'Acte Constitutionnel des Français complété par Tables des décrets et évènements remarquables qui ont eu lieu pendant l'assemblée Constituante

4. Le combat pour l'instruction et l'éducation pour tous

« il faut nous préparer à devenir les instituteurs de la Nation »

Le retour à la politique sous la lère République (21 septembre 1792)



Salle du manège près des jardins de Tuileries (détruite en 1802)

L'intense activité de Rabaut Saint-Etienne à la Convention :

- **63 interventions**
- secrétaire de la Convention (21/9)
- membre du Comité de l'Agriculture (9/10)
- membre du comité d'Instruction Publique (21/12)
- **24 janvier 1793 : élu président de la Convention** (il bat Danton !)
- 20 mai 1793 : membre de la Commission des Douze ayant pour but d'examiner tous les arrêtés pris par le conseil général de la commune et les sections de Paris

CONVENTION NATIONALE.

PROJET

D'ÉDUCATION NATIONALE,

PAR J. P. RABAUT,

Député du Département de l'Aube.

Du 21 Décembre 1792, l'an premier de la République

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

C'EST de l'éducation nationale que je viens vous parler.
On vous a soigneusement exposé les abus des divers modes
d'enseignement suivis jusqu'aujourd'hui; & , pour les remplacer,
on vous a proposé de bonnes idées, & des vues saines. La
nécessité d'une bonne théorie sur l'enseignement est fondée sur
ces vérités; que ce sont les lumières qui ont fait la révolution
& brisé les fers des esclaves; que l'homme est susceptible d'une
perfection indéfinie; que la perfection dépend des lumières qu'il

Distinguer Instruction et Education :

l'instruction publique éclaire et exerce l'esprit, l'éducation nationale doit former le cœur, la première doit donner des lumières, la seconde des vertus. L'éducation nationale est l'aliment nécessaire à tous, l'instruction publique est le partage de quelques uns; elle sont sœurs mais l'éducation nationale est l'aînée

Le rôle de l'Etat :

Toute la doctrine consiste donc de s'emparer de l'homme dès le berceau et même avant sa naissance car l'enfant qui n'est pas né appartient déjà à la patrie. Elle s'empare de tout l'homme sans le quitter jamais

Méthode :

Instantanéité et uniformité de l'apprentissage, des savoirs, des sentiments
Le secret des prêtres
La Fête comme outil d'éducation

Rabaut Pomier discours du 7 octobre 1794 : « ... c'était celui de ses ouvrages qu'il estimait le plus »

Girondin ou montagnard ?



**Statue de Rabaut Saint-Etienne
Château de Versailles**

Montagnard ?

- Pacifisme, hostilité à la guerre
- Hostilité au fédéralisme
- Egalité des fortunes
- Culte de l'Être suprême
- Projet éducatif...

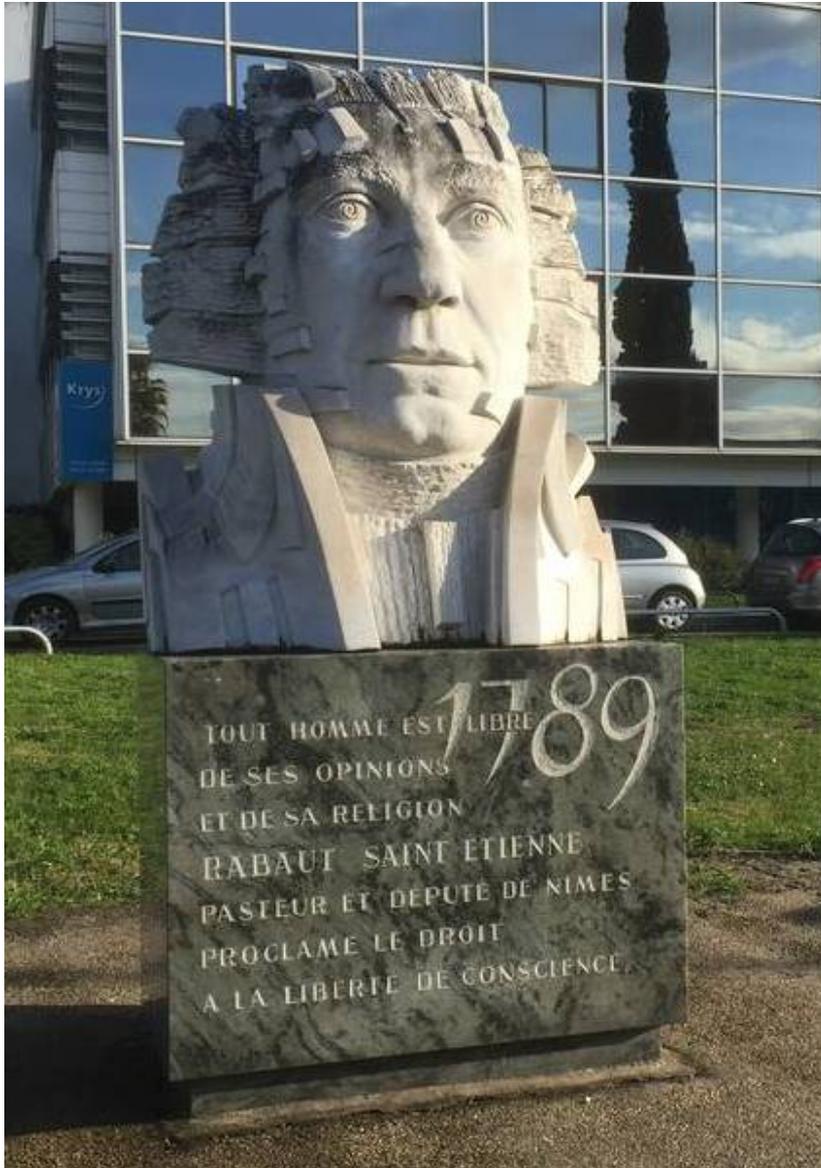
Girondin ?

- Amitiés girondines
- Refus du pouvoir de la rue
- Refus de la mort du Roi
- Refus de la violence : *« Je suis las, je l'avoue, je suis las de ma portion de despotisme ! Je suis fatigué, harcelé, bourrelé de la tyrannie que j'exerce pour ma part ».*

Lors des émeutes du 31 mai et 2 juin 1793, Rabaut Saint-Etienne est sur la liste établie le 2 juin 1793 des 29 députés girondins qui doivent être arrêtés.

Caché chez Payssac, arrêté le 4 décembre, il est guillotiné le 5 décembre 1793

En conclusion



***Statue de Rabaut Saint-Etienne
Val médica en Ville active 1989
Sculpteur François GAUFREY***